

Table des matières

CHAPITRE 1

Le contexte de la révision	7
1.1 Le territoire	9
1.2 Un nouveau Schéma d'aménagement et de développement	10
1.3 La Stratégie intégrée d'aménagement du territoire (SIAT)	12

CHAPITRE 2

Le concept d'organisation spatiale	13
2.1 Plus de 50 ans de planification urbaine	14
2.2 Le concept d'organisation spatiale : arrimage entre aménagement et mobilité durable	15

CHAPITRE 3

La Vision stratégique d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec – 2040	21
3.1 Les politiques municipales actuelles	22
3.2 Les sources d'inspiration	24
3.3 La consultation en ligne sur le projet de Vision stratégique	25
3.4 Les engagements pour l'avenir	26
3.5 La Vision stratégique	27

CHAPITRE 4

Les grandes orientations d'aménagement et de développement	29
4.1 Capitale attractive : accueillir la croissance résidentielle dans des milieux de vie de qualité	32
4.2 Capitale dynamique : favoriser la compétitivité	38
4.2.1 Le secteur industriel	45
4.2.2 Le secteur commercial	49
4.2.3 Les immeubles de bureaux	53
4.3 Capitale performante : donner priorité à la mobilité durable en arrimant la planification des transports et l'aménagement du territoire	57
4.3.1 Les composantes et les parties prenantes des réseaux de transport de l'agglomération	58
4.3.2 Les habitudes de déplacement dans l'agglomération de Québec	59
4.3.3 Le transport urbain des personnes	60
4.3.4 Le transport interurbain des personnes	72
4.3.5 Le transport des marchandises	75
4.3.6 Le transport motorisé à des fins récréatives	81
4.3.7 La localisation des équipements spécialisés majeurs de l'agglomération et des équipements importants des gouvernements et de leurs mandataires	85

4.4 Capitale durable : valoriser et préserver le patrimoine et les milieux d'intérêt	96
4.4.1 Les territoires d'intérêt historique et culturel	96
4.4.2 Les territoires d'intérêt écologique et les corridors récréotouristiques	103
4.4.3 Les territoires d'intérêt esthétique	109
4.4.4 Le territoire et les activités agricoles	113
4.5 Capitale résiliente : protéger les personnes et les biens	117
4.5.1 Les contraintes naturelles	118
4.5.2 Les contraintes de nature anthropique	135

CHAPITRE 5

Les grandes affectations du territoire et le périmètre d'urbanisation	163
5.1 Les grandes affectations du territoire et les densités approximatives	164
5.1.1 Centre-ville (CV)	166
5.1.2 Pôle urbain régional (PUR)	167
5.1.3 Corridor structurant (CS)	168
5.1.4 Urbain (UR)	169
5.1.5 Commerce majeur (CM)	170
5.1.6 Industrie et commerce (IC)	171
5.1.7 Campus technologique (CT)	172
5.1.8 Cité universitaire (CU), ExpoCité (EC), Zone aéroportuaire (ZA) et Zone portuaire (ZP)	173
5.1.9 Agriculture (AG)	174
5.1.10 Forêt (FO)	175
5.1.11 Hameau résidentiel agricole et Hameau résidentiel forestier (HRA et HRF)	176
5.1.12 Hameau mixte agricole et Hameau mixte forestier (HMA et HMF)	177
5.1.13 Parc et espace vert (PEV)	178
5.1.14 Conservation naturelle (CN)	178
5.2 Les définitions des grands groupes d'usages	181
5.3 Le périmètre d'urbanisation	182

CHAPITRE 6

La mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de développement	189
6.1 La révision du plan et des règlements d'urbanisme	190
6.2 Le monitoring	191

CHAPITRE 7

Le plan d'action	193
-------------------------	------------

ANNEXES	207
----------------	------------

**La Vision stratégique
d'aménagement
et de développement
de l'agglomération
de Québec – 2040**



3

3

La Vision stratégique d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec – 2040

La Vision stratégique d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec – 2040 constitue le point de départ des travaux de révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec.

Elle fait partie intégrante du Schéma d'aménagement et de développement et dresse les priorités d'intervention en cette matière d'ici les 25 prochaines années. La Vision 2040 présente les grandes orientations d'aménagement et de développement sur lesquelles s'appuieront des objectifs définis au Schéma d'aménagement et de développement.

3.1 Les politiques municipales actuelles

Pour définir les principes fondateurs et les grandes orientations qui serviront de bases à la révision de son Schéma d'aménagement et de développement, l'Agglomération de Québec se tourne vers les politiques publiques qui ont vu le jour ces dernières années et qui reflètent les préoccupations municipales actuelles. Celles ayant un lien avec l'aménagement du territoire retiennent particulièrement l'attention. Les documents suivants sont les plus susceptibles d'orienter la révision du Schéma d'aménagement et de développement :

- Le Règlement de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency (2010);
- Le *Plan de mobilité durable* (2011);
- La *Stratégie de développement économique* (2012);

- La *Vision du développement social* (2013);
- Le *Plan de sécurité civile* (2015);
- Le Réseau structurant de transport en commun (2018).

À ces documents s'ajoutent les documents de planification et d'aménagement du territoire réalisés depuis 2003 par les Villes de Québec, de Saint-Augustin-de-Desmaures, de L'Ancienne-Lorette et des organismes partenaires :

- Le *Plan directeur de l'eau du bassin versant du lac Saint-Augustin* (2003);
- L'orientation politique officielle pour créer l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres (2009);
- L'orientation politique officielle pour créer l'écoquartier D'Estimauville (2009);
- La *Stratégie de conservation de l'eau potable* (2010);
- La *Vision pour le développement durable* (2010);
- Le *Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire* (2010);
- Le *Programme particulier d'urbanisme pour le secteur nord du lac Saint-Augustin* (2011);
- Le Règlement de la Ville de L'Ancienne-Lorette relatif à l'encadrement des projets d'insertion et de densification résidentielle par les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2012);

- *La Proposition de partenariat avec le gouvernement du Québec : pour la mise en place des trames verte et bleue métropolitaines sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec* (2013);
- *La Vision du développement de l'art public de la Ville de Québec 2013-2020* (2013);
- *La Vision du développement de la Bibliothèque de Québec 2013-2020* (2013);
- *Le Programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy* (2013);
- *Le Programme particulier d'urbanisme pour l'entrée de ville du quartier Saint-Roch* (2013);
- *Le Programme particulier d'urbanisme du secteur D'Estimauville* (2013);
- *Le Plan d'action de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Bassin versant du lac Saint-Augustin* (2014);
- *Le Règlement de la Ville de Québec relatif à l'assujettissement d'un projet de densification à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale* (2014);
- *Le Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec* (2014);
- *Le Plan directeur de l'eau de la zone hydrique Charlevoix-Montmorency* (2015);
- *La Trame verte et bleue métropolitaine : organisation et structuration* (2015, révisé en 2016);
- *La Vision de l'arbre 2015-2025 : place aux arbres* (2016);
- *Le Plan directeur de l'eau de l'Organisme des bassins versants de la Capitale* (2016);
- *La Vision des déplacements à vélo* (2016);
- *Le Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère* (2017);
- *Le Programme particulier d'urbanisme pour le secteur sud du centre-ville Saint-Roch* (2017);
- *La Trame verte et bleue métropolitaine : plan d'ensemble des Monts et collines* (2017);
- *La Vision du patrimoine 2017-2027 : préserver, enrichir, transmettre* (2017).

Ces exercices de planification rassemblent les thématiques qui peuvent avoir le plus d'influence sur le développement de la capitale afin de faire de l'agglomération de Québec un milieu de vie où il fait bon vivre, à la santé économique enviable, où la résilience est une priorité, qui prend soin de son riche patrimoine et qui soutient les clientèles vulnérables.



Lyon



3.2 Les sources d'inspiration

L'Agglomération de Québec s'est inspirée de différents exercices de planification en matière d'aménagement du territoire et de développement. Ces référentiels proviennent autant du Québec, des États-Unis que de l'Europe.

Lyon

- Vision à long terme du développement misant sur le patrimoine, la culture et l'innovation comme moteur de développement à l'échelle de l'agglomération lyonnaise.
- Ambition de positionner la région de Lyon comme une métropole européenne de premier plan.

<http://www.scot-agglolyon.fr/>

Minneapolis



Minneapolis

- Intégration de la croissance et du développement durable.
- Document accessible qui fixe des objectifs clairs et mobilisateurs.
- Exercice de planification intégrée à l'échelle municipale.

http://www.ci.minneapolis.mn.us/cped/planning/cped_comp_plan_update_draft_plan

Portland



Portland

- Gestion de la croissance urbaine et du périmètre d'urbanisation à l'échelle de l'agglomération urbaine.

<http://www.portlandonline.com/portlandplan/>

Région métropolitaine d'Ottawa-Gatineau



Région métropolitaine d'Ottawa-Gatineau

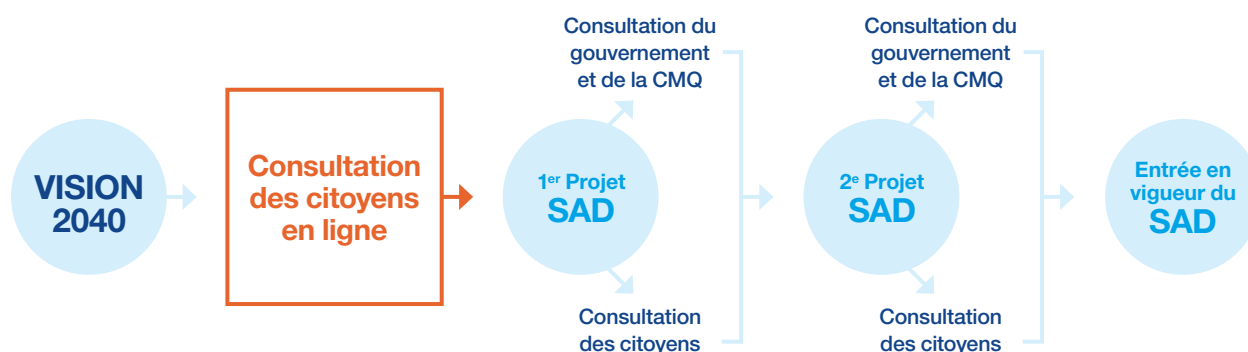
- Situation géographique et contexte économique similaires à ceux de l'agglomération de Québec.
- Enjeux de mobilité durable et de densification.
- Mobilité durable évolutive, dont le premier pas a été l'implantation d'un service rapide par bus (SRB).
- Collaboration interprovinciale sur la planification des transports – TRANS.

3.3 La consultation en ligne sur le projet de Vision stratégique

L'Agglomération de Québec a effectué, du 8 octobre au 22 novembre 2015, une consultation en ligne sur le projet de Vision stratégique. Ce processus a permis d'obtenir les commentaires des citoyens sur les grandes orientations d'aménagement et de développement proposées dans le cadre du projet de Vision stratégique, rendu public le 8 octobre 2015.

Cette étape charnière s'inscrit dans la démarche de révision du Schéma d'aménagement et de développement, laquelle est appuyée par un processus de consultation publique en plusieurs phases.

Figure 4 / Démarche de révision du Schéma d'aménagement et de développement



Faits saillants de la consultation sur la Vision stratégique d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec – 2040

- Un total de 204 personnes ont participé à la consultation publique en ligne, dont une proportion presque égale d'hommes et de femmes.
- La majorité des répondants sont âgés de 36 à 65 ans et habitent la ville de Québec.

Ce que l'on retient de la consultation en ligne :

- **La majorité des répondants (79 %) adhère à la vision proposée.**
- **Capitale attractive :** La **qualité de l'environnement naturel** est ce qui contribue le plus à l'attractivité de la capitale. Les **transports actifs et collectifs** sont des éléments jugés pertinents pour améliorer l'attractivité.
- **Capitale dynamique :** La **présence d'entreprises provenant d'une multitude de domaines économiques** est ce qui fait de Québec une agglomération dynamique. Il est suggéré **d'améliorer la performance des transports** pour maintenir et accroître son dynamisme.
- **Capitale performante :** Le **transport collectif** est jugé important pour permettre des déplacements performants sur le territoire de l'agglomération. **L'amélioration du transport collectif** est proposée pour accroître la performance des déplacements.
- **Capitale durable :** Le **Vieux-Québec**, le **fleuve Saint-Laurent** et les **plaines d'Abraham** sont les éléments qui confèrent à la capitale son caractère exceptionnel. Le **fleuve Saint-Laurent**, le **Vieux-Québec** et les **arbres** sont des éléments à valoriser.
- **Capitale résiliente :** Le **transport actif** ainsi que le **contrôle de la pollution et des émissions toxiques** sont mentionnés le plus souvent pour illustrer comment la planification du développement de l'agglomération peut contribuer à la santé publique et à la sécurité des personnes et des biens.
- **Capitale efficiente :** La **communication**, l'**information vulgarisée** ainsi que les **nouveaux modes de consultation publique** sont jugés intéressants pour rendre l'aménagement du territoire plus accessible aux citoyens.

3.4 Les engagements pour l'avenir

Pour faire suite aux commentaires et aux suggestions des citoyens obtenus dans le cadre de la consultation en ligne, l'Agglomération de Québec souhaite prendre des engagements formels et concrets pour l'avenir afin de faire de Québec une capitale :

1 Plus attractive

où la modernité et l'innovation contribuent à la **qualité du cadre de vie**, dans le respect de son caractère patrimonial, historique et naturel, et de sa dimension humaine.

2 Plus dynamique

et **compétitive à l'échelle mondiale**. L'aménagement du territoire contribuera de façon significative à faire de Québec un endroit où l'économie offre des occasions de croissance pour les entreprises et l'emploi, permettant ainsi à la capitale de se maintenir au rang des villes nord-américaines les plus dynamiques.

3 Plus performante

en misant sur la **mobilité durable** par une intégration optimale entre l'aménagement du territoire et la planification des déplacements qui repose sur la synergie entre les grands équipements de transport et les pôles attractifs du territoire.

4 Plus durable

en faisant du développement et de l'aménagement du territoire des moteurs de la **mise en valeur du patrimoine naturel et historique** unique et des **paysages** distinctifs de l'agglomération de Québec, tout en misant sur les besoins des générations actuelles et futures.

5 Plus résiliente

en veillant à la **santé publique et à la sécurité des personnes et des biens** dans la planification de son développement, en misant sur les principes de précaution et de gestion des risques.

6 Plus efficiente

en proposant des outils de planification et de gestion du territoire performants, qui permettront de faciliter les projets de développement dans le respect des orientations d'aménagement de l'agglomération de Québec. L'efficacité sera également prise en compte de façon transversale dans l'ensemble des actions de l'Agglomération de Québec en matière d'aménagement du territoire et de développement.



3.5 La Vision stratégique

Compte tenu de ces engagements ciblés et prioritaires pour l'avenir de la capitale, la Vision stratégique d'aménagement et de développement partagée par l'ensemble des municipalités formant l'agglomération de Québec est la suivante :

En 2040, Québec sera reconnue comme un milieu de vie **attractif** et accueillant de grande qualité. Les citoyens profiteront d'un environnement économique **dynamique**, générant une profusion d'occasions d'affaires. Québec se distinguera par des réseaux de transport intégrés et **performants**.

Dans cette collectivité ancrée dans son histoire et tournée vers l'avenir, le développement se poursuivra par la valorisation de ses richesses patrimoniales et naturelles, qui lui confèrent son caractère **durable** exceptionnel. **Résiliente**, Québec se développera en veillant au bien-être de tous, par un souci de la santé et de la sécurité. Les administrations municipales auront mis

en place des outils de planification et de gestion du territoire **efficaces**, transparents et accessibles à l'ensemble des citoyens.

